

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Levallois-Perret (92300)

Réponses de Arnaud de Courson, au nom de la liste « Levalloisiens ensemble ! »

– le 16/06/2020 à 13:48 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous vous proposons dans notre manifeste un plan des axes à aménager.

Les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Oui sur le principe, il conviendra toutefois de mesurer l'efficacité des pistes provisoires actuelles et des aménagements récents avant de développer un réseau cyclable séparé du flux de la circulation

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Travailler avec le POLD et avec le département et l'Etat pour les axes ne relevant pas de la responsabilité de la commune comme les quais ou le pont de Levallois.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité.

Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

Plan de circulation à adapter aux spécificités de Levallois dont les rues sont déjà très étroites (densité n°1 en France/Europe). Le but sera de reporter un maximum du trafic voitures/camions sur les grands axes.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Une partie des rues de Levallois sont déjà limitées à 30km/h. La réduction des largeur de chaussée et la mise en place de chicanes n'est pas possible. La mise en place de ralentisseurs sera étudiée aux abords des équipements publics (écoles, piscine, équipements sportifs, conservatoire, médiathèques ...)

Action n°7 : je ne m'engage pas

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Le double-sens cyclable est la règle dans les zones 30, c'est l'un des intérêts de généraliser celles-ci.

La mise en place de ces zones doit s'accompagner de panneaux de signalisation afin de permettre aux cyclistes de connaître leurs droits et aux automobilistes d'être informés.

Il faut donc généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les doubles sens cyclables sont l'un des pendants de la refonte du plan de circulation.

La présence de stationnement et l'étroitesse des rues ne permettent pas une application généralisée et sécurisée de cette mesure. Toutefois, au cas par cas, l'application de cette mesure peut être envisagée.

Action n°8 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

A Levallois-Perret, malgré les 21 parkings souterrains que comptent la ville, la chaussée est envahie par les voitures en stationnement.

Il y a une tolérance au stationnement illégal qui doit cesser.

Cela permettra de développer les infrastructures vélos, voire d'agrandir les trottoirs et de végétaliser les rues.

Le double stationnement généralisé est aussi une pollution visuelle qui nuit à l'esthétique de notre ville.

Il est opportun de mener une réflexion sur la place du stationnement à Levallois. C'est une des mesures qui sera conduite au début de la mandature.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place du Véligo à la gare de Clichy-Levallois pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Multiplier les arceaux vélos, en particulier devant les lieux à fort public : piscine, école, médiathèque, conservatoire...

Investir dans des arceaux vélos adaptés : permettant d'attacher le cadre du vélo, avec un tube à la largeur adaptée.

Ne pas laisser trop d'espaces entre chaque arceau afin qu'ils ne soient pas squattés par les 2RM.

Cela permettra aussi de réduire les coûts liés aux vélos attachés aux équipements publics du fait d'un manque d'arceaux.

Le département des Hauts-de-Seine financera en complément ces installations via des subventions.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Mesure que nous intégrerons dans une démarche plus globale d'écoute et de concertation au niveau des conseils de quartier. Cet item sera également travaillé lors de la mise en place du plan vélo (question 1)

Action n°12 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Oui, devant les écoles qui disposent d'une largeur de trottoir suffisante. Le stationnement ne pourra se faire à l'intérieur des écoles ou des cours de récréation.

Action n°14 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Oui, des formations seront mises en oeuvre.

Action n°15 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La loi relative au stationnement illicite sur trottoir/aménagement cyclable sera appliquée.

Action n°16 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Levallois-Perret dispose de nombreux outils en ce sens.

Nous proposons entre autres un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes) ainsi que des sanctions liées sur les panneaux lumineux et dans le journal de la ville.

Nous demandons aussi une projection du documentaire "Why we cycle" à la Médiathèque.

Les mesures les plus appropriées seront adoptées, toutefois et à nouveau, l'étroitesse des rues rend complexe l'instauration de certaines mesures (mètre nécessaire au dépassements des cyclistes)

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e